

**Ministry of Education**

Office of the ADM  
Capital and Business Support Division  
900 Bay Street  
20th Floor, Mowat Block  
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**

Bureau du sous-ministre adjoint  
Division du soutien aux immobilisations et  
aux affaires  
900, rue Bay  
20<sup>e</sup> étage, Édifice Mowat  
Toronto ON M7A 1L2

**2018 : B11****NOTE DE SERVICE****DESTINÉE AUX :**

Surintendants et surintendantes des installations  
Surintendants et surintendantes des affaires

**EXPÉDITEUR :**

Joshua Paul  
Sous-ministre adjoint  
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

**DATE :**

Le 27 avril 2018

**OBJET :**

**Financement des immobilisations pour l'année  
scolaire 2018-2019**

---

Cette note de service vous est transmise pour vous donner des informations supplémentaires sur les programmes de financement des immobilisations qui sont offerts aux conseils scolaires au cours de l'année scolaire 2018-2019. Les renseignements portent sur des programmes qui n'étaient pas inclus dans la note de service 2018 : B06 « Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour 2018-2019 » et sur les mises à jour d'initiatives — nouvelles et existantes — d'immobilisations.

Voici les principaux points traités :

- Prolongement de l'investissement historique pour la réfection des écoles par le maintien du financement de 1,4 milliard \$ pour une quatrième année scolaire consécutive.
- Augmentation du budget du programme pour les Immobilisations Prioritaires – Terrains qui passe de 60 à 100 millions \$ afin de soutenir les besoins de tous les conseils scolaires pour l'acquisition de terrains.
- Projet d'entreprendre des séances d'engagement à l'automne 2018 pour s'attaquer aux défis liés à la croissance et l'intensification qui sont propres aux collectivités urbaines.

## 1. Amélioration de l'état des écoles (AEE)

Le fonds pour l'AEE est un programme destiné à soutenir les conseils scolaires dans leurs efforts de revitalisation et de rénovation de certains éléments des édifices qui sont vieillissants ou qui ont dépassé — ou sont en voie de dépasser — leur durée de vie utile. Un grand nombre de ces éléments ont été identifiés dans le cadre du Programme d'évaluation de l'état des installations du ministère. Pour l'année scolaire 2018-2019, un montant de 1 milliard \$ sera de nouveau octroyé aux conseils scolaires dans le cadre de ce programme; voici la répartition :

- Amélioration de l'état des écoles (programme de base) : 900 millions \$.
- Financement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre : 100 millions \$ (consultez la section 2 pour obtenir plus de détails).

Ces sommes portent à 4,7 milliards \$ le montant total des fonds engagés dans l'AEE depuis l'année scolaire 2011-2012.

Comme pour les années précédentes, le financement pour l'AEE prévu pour 2018-2019 a été attribué proportionnellement aux besoins en réfection sur cinq ans de chaque conseil scolaire (par rapport au total des besoins à l'échelle provinciale). Les besoins des écoles ouvertes et en activité pendant l'année scolaire 2018-2019 ont été mis à jour pour refléter les évaluations effectuées en 2016, tel que publié sur le site Web du ministère de l'Éducation en octobre 2017. Les fonds ont été octroyés de cette manière pour tenir compte de l'état des écoles, tel qu'évalué.

Veuillez consulter l'Annexe A pour connaître le montant accordé à chaque conseil scolaire.

### **Portée du programme et obligation de rendre compte**

Nous souhaitons rappeler aux conseils scolaires quelle est l'utilisation appropriée des fonds de l'AEE. Comme nous l'avons déjà indiqué dans la Note de service 2016 : B13 « Nouveaux fonds pour la réfection des écoles », depuis l'année scolaire 2015-2016, les conseils scolaires doivent affecter 70 % des sommes des fonds AEE à la réfection des principaux éléments des installations (les fondations, les toits et les fenêtres par exemple) et aux systèmes (par exemple, le système CVCA et la plomberie). La partie restante (30 %) de la subvention pour l'AEE peut aussi être attribuée aux éléments que nous venons de nommer, mais les sommes peuvent aussi être dédiées aux intérieurs et aux éléments environnants du site (les services publics, le stationnement et le revêtement de la chaussée par exemple).

Les sommes accordées pour une année scolaire qui n'auront pas été dépensées pourront être reportées pour l'année scolaire suivante; la règle du « 70/30 » continuera à s'appliquer. Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour connaître les catégories d'utilisation du financement AEE avec restriction (70 %) et sans restriction (30 %).

<b>Catégorie de dépense liée à chaque élément pour l'AEE</b>	<b>Avec restriction 70 %</b>	<b>Sans restriction 30 %</b>
A. Infrastructure (p. ex. fondation, murs du sous-sol)	Oui	Oui
B. Enveloppe et superstructure (p. ex. toits, murs extérieurs et fenêtres)	Oui	Oui
C. Intérieurs (p. ex. escaliers, revêtement des sols, les plafonds)	Non	Oui
D. Services (p. ex. plomberie, système CVCA, protection contre les incendies, électricité)	Oui	Oui
E. Équipement et mobilier (éléments fixes seulement)	Non	Oui
F. Construction spéciale et démolition	Non	Oui
G. Aménagements (p. ex. parcs de stationnement, éclairage du site, revêtement de la chaussée)	Non	Oui

Les fonds pour l'AEE sont dédiés à la réparation et au remplacement des systèmes qui sont en place dans un édifice. Ces fonds ne doivent pas être consacrés :

- au soutien de nouvelles constructions ou à l'amélioration d'installations qui augmentent la surface brute de plancher ou modifient l'utilisation de l'installation prévue à l'origine;
- à payer les traitements et salaires du personnel du conseil scolaire;
- à l'achat, à la rénovation ou à la réparation d'installations d'accueil temporaires;
- à éponger la dette;
- à maintenir ou rénover des installations administratives (ceci s'applique aussi à l'allocation de réfection des écoles).

Le Ministère s'attend à ce que les conseils scolaires consacrent leurs fonds de réfection à des écoles qui doivent rester ouvertes. Pour les écoles qui doivent être fermées et celles qui doivent faire partie d'un prochain examen portant sur les installations destinées aux élèves, les fonds de réfection doivent être utilisés uniquement pour la réfection d'éléments qui pourraient entraver le fonctionnement de ces écoles à court terme (s'ils ne sont pas réparés).

Nous rappelons en outre aux conseils scolaires que toutes les dépenses financées par l'AEE doivent être amortissables et doivent être déclarées dans VFA.facility. Les paiements seront effectués deux fois par année, en fonction des dépenses déclarées.

\*Notez que l'utilisation de ces fonds peut faire l'objet d'un audit et que le Ministère continuera à publier toutes les dépenses déclarées. Le Ministère peut aussi faire un suivi des dépenses déclarées. À défaut de fournir les renseignements demandés, le Ministère pourra récupérer ou retenir les fonds.

## 2. Fonds pour la réduction des gaz à effet de serre (FRGES) 2018-2019

En avril 2017, dans le cadre du Plan d'action contre le changement climatique de l'Ontario, le Ministère a lancé le Fonds pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (FRGES). Le Ministère est heureux d'annoncer que ce programme se poursuivra pour l'année scolaire 2018-2019 et que 100 millions \$ seront mis à la disposition des conseils scolaires pour les dépenses engagées entre le **1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019**.

Le programme du FRGES est dédié à la réfection et à l'amélioration des immobilisations. Il aide les conseils scolaires à revitaliser et à rénover les éléments de bâtiments vieillissants et soutient la mise à niveau et l'amélioration générale des installations, ce qui permet d'en augmenter l'efficacité opérationnelle. Comme ce programme est financé par les recettes des ventes aux enchères du Programme de plafonnement et d'échange du gouvernement, les dépenses engagées dans le cadre de ce programme doivent réduire les émissions de gaz à effet de serre ou appuyer leur réduction.

La méthode d'attribution du FRGES s'harmonise avec le programme de base d'amélioration de l'état des écoles. Veuillez consulter l'Annexe B pour connaître le montant accordé à chaque conseil scolaire.

### Portée du programme

Dans le cadre de ce programme, les installations doivent être la propriété du conseil scolaire pour être admissibles (excluant les baux avec des tiers) et doivent demeurer ouvertes et en activité pendant au moins cinq ans. Voici ces installations :

- les écoles élémentaires;
- les écoles secondaires; et
- les édifices administratifs.

Les dépenses admissibles dans le cadre de ce programme doivent être liées au remplacement, à la réfection et à l'installation de nouveaux éléments écoénergétiques pour les édifices, notamment des systèmes d'éclairage écoénergétiques, des systèmes de CVCA et de leurs contrôles et d'autres améliorations prédéfinies pour l'enveloppe de l'édifice. Veuillez consulter l'Annexe C pour obtenir la liste des éléments qui peuvent faire l'objet d'un financement dans le cadre de ce programme.

Notez que les dépenses liées aux **toitures** ne sont pas admissibles dans le cadre du programme du FRGES. Toutefois, ce programme peut financer l'isolation du toit.

Rappelez-vous que **ce programme est d'une durée limitée** pour les dépenses admissibles effectuées entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019. Les fonds accordés au conseil **ne peuvent pas être reportés après la date limite du programme**.

Dates limites du programme FRGES	Date de début	Date de fin
	Le 1 <sup>er</sup> avril 2018	Le 31 mars 2019

### Obligation de rendre compte et déclarations

Le FRGES a été établi pour soutenir la réduction des émissions de GES et est financé par les recettes des ventes aux enchères du Programme de plafonnement et d'échange du gouvernement. En vertu de la loi, les recettes tirées du système de plafonnement et d'échange doivent être investies dans des projets qui réduisent les émissions de GES et toutes les initiatives financées par ce produit doivent déclarer les réductions de GES qu'elles génèrent.

Pour être remboursées, les dépenses admissibles doivent être déclarées dans VFA.facility en indiquant que la source de financement est le FRGES. Les déclarations financières seront soumises dans le cadre des états financiers pour 2017-2018 et le rapport de mars 2019.

Ces fonds doivent servir à la réparation, au remplacement ou à l'installation de systèmes dans les édifices, et ces systèmes doivent avoir une efficacité démontrée pour la réduction des émissions de GES. Ces fonds **ne doivent pas** être consacrés :

- au financement des opérations ou à des dépenses d'entretien;
- au soutien de nouvelles constructions ou à l'amélioration d'installations qui augmentent la surface brute de plancher ou modifient l'utilisation de l'installation prévue à l'origine;
- à payer les traitements et salaires du personnel du conseil scolaire;
- à éponger la dette.

Notez que l'utilisation de ces fonds peut faire l'objet d'un audit. Le Ministère peut aussi faire un suivi des dépenses déclarées. À défaut de fournir les renseignements demandés, le ministère pourra récupérer ou retenir les fonds.

### Déclaration des dépenses prévues

Comme ce programme est d'une durée limitée et que les fonds accordés ne peuvent pas être reportés à une période ultérieure, le Ministère fera un examen minutieux des dépenses prévues déclarées dans le SIFE par les conseils scolaires dans le cadre des prévisions budgétaires pour l'année 2018-2019. **Les conseils scolaires ont jusqu'au 29 juin 2018 pour soumettre leurs déclarations financières pour le FRGES dans le SIFE.**

Dans le cadre des prévisions budgétaires de 2018-2019, les conseils devront ajuster leur financement disponible FRGES (allocation du conseil scolaire) afin de refléter les dépenses prévues au cours de l'année scolaire 2017-2018 (du 1<sup>er</sup> avril 2018 au

31 août 2018) et aussi pour préciser les dépenses prévues pour l'année scolaire 2018-2019 (du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 mars 2019). Cela servira à indiquer au Ministère vos prévisions de dépenses dans le cadre de ce programme.

**Remarque** : À défaut de soumettre ces renseignements, le ministère considérera que votre conseil scolaire ne prévoit pas dépenser le financement alloué dans le cadre du FRGES. Toute portion non utilisée du financement, qu'un conseil scolaire ne prévoit pas utiliser ou à défaut d'avoir déclaré les dépenses prévues, pourrait être redistribuée aux autres conseils scolaires proportionnellement à leur allocation initiale.

### 3. Allocation pour la réfection des écoles (ARE)

L'ARE est un programme à plusieurs facettes qui permet aux conseils scolaires de :

- Revitaliser et rénover les systèmes et éléments vieillissants des bâtiments (p. ex. remplacement de la toiture et remplacement des systèmes CVCA vieillissants).
- Lancer des travaux d'amélioration des immobilisations; installer de nouveaux systèmes d'automatisation et de climatisation pour un édifice, répondre aux besoins liés aux programmes et investir dans des améliorations liées à l'accessibilité (p. ex. des rampes d'accès, des ascenseurs, des systèmes d'ouverture de portes électroniques).
- Répondre aux besoins d'entretien (p. ex. peinture, réparation de toiture, réparation de chaussée et des parcs de stationnement).

Pour l'année scolaire 2018-2019, le Ministère prévoit octroyer 361 millions \$ dans le cadre de l'ARE. Ce montant comprend les 40 millions \$ supplémentaires engagés chaque année dans l'ARE depuis 2015-2016. Pour 2018-2019, l'investissement supplémentaire de 40 millions \$ s'applique au coût repère pour la réfection.

En conséquence, le coût repère pour la réfection a été augmenté de 15 % de la manière suivante :

- Le coût repère de réfection des édifices de moins de 20 ans : 9,10 \$ du m<sup>2</sup>.
- Le coût repère de réfection des édifices de 20 ans ou plus : 13,64 \$ du m<sup>2</sup>.

Le financement supplémentaire a été divisé en deux parties : 40 % des fonds sont alloués aux dépenses d'entretien (p. ex., peinture) et 60 % sont alloués aux dépenses d'immobilisations (p. ex. réparation de toiture, amélioration de l'accessibilité, réparation de classes mobiles). Notez que les fonds supplémentaires alloués pour l'entretien peuvent être affectés à des dépenses d'immobilisations, mais que les fonds supplémentaires alloués aux immobilisations ne peuvent pas être affectés à l'entretien. Les sommes octroyées dans le cadre de l'ARE qui ne sont pas dépensées au cours d'une année scolaire donnée seront reportées à l'année scolaire suivante. Les fonds alloués pour l'entretien qui sont reportés à l'année scolaire suivante doivent couvrir des dépenses d'exploitation ou d'entretien.

Veuillez consulter l'Annexe D pour consulter votre financement d'entretien

supplémentaire dans le cadre de cette allocation.

#### **4. Mesures de soutien pour l'éducation en milieu urbain**

Lors de notre engagement pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord, un certain nombre d'intervenants nous ont parlé des défis liés à la croissance et à l'intensification propres aux grandes communautés urbaines de notre province. Les enjeux comprennent notamment les défis auxquels les conseils scolaires et les municipalités sont confrontés pour la planification, le partenariat et la construction d'écoles dans ces communautés en pleine évolution ainsi que pour les outils financiers qui sont offerts pour soutenir les efforts des travaux. Pour répondre à ces besoins, le ministère de l'Éducation est heureux d'annoncer ce qui suit :

- **Engagement pour les installations des élèves en milieu urbain** : Le gouvernement entreprend — à compter de l'automne — un programme d'engagement ciblant les mesures de soutien pour les installations des élèves dans les régions urbaines qui connaissent une croissance et une intensification rapides; l'engagement inclut les redevances de développement scolaire.
- **Amélioration du programme pour les Immobilisations Prioritaires – Terrains** : Le gouvernement fait passer le budget du programme de 60 à 100 millions \$ au cours de la prochaine année. Ces mesures viendront soutenir l'acquisition de terrains pour tous les conseils, y compris ceux qui doivent composer avec une croissance rapide des demandes d'admission dans des zones urbaines densément peuplées.

#### **5. Programme Capacité de planification des immobilisations**

Le programme Capacité de planification des immobilisations (CPI) — un programme initialement annoncé dans la note de service **2015 : B03** pour aider les conseils scolaires à entreprendre un ensemble de travaux de planification des immobilisations — se poursuivra au cours de l'année scolaire 2018-2019. Pour 2018-2019, le financement a été maintenu au même niveau que celui de l'année scolaire précédente.

L'allocation de fonds au programme CPI a été conçue pour soutenir les conseils scolaires dans deux grands secteurs : le renforcement des capacités et la gestion des données. Bien que les fonds de la CPI aient été octroyés en fonction de ces deux secteurs du programme, les conseils scolaires ont la possibilité de dépenser leur allocation de CPI en fonction de leurs besoins et de leurs priorités en matière de planification des immobilisations.

À titre de rappel, le financement destiné au renforcement des capacités vise :

- à s'assurer que les conseils développent des plans d'immobilisations qui leur permettront de gérer efficacement la capacité excédentaire dans leurs écoles;
- à repérer et développer les possibilités de partenariat pour l'utilisation des

installations sous-utilisées dans les écoles que les conseils jugent viables pour de telles ententes;

- à soutenir l'embauche d'un fournisseur de services de médiation qui facilitera les discussions de planification entre les conseils et les municipalités et pour soutenir la planification coopérative.

Les fonds accordés pour la gestion des données pour soutenir l'embauche de ressources supplémentaires pour :

- mettre à jour VFA.facility;
- mettre à jour le Système d'inventaire des installations scolaires.

Veillez consulter l'Annexe E pour connaître votre financement dans le cadre de ce programme.

## **6. Installations d'accueil temporaires**

En 2010-2011, le Ministère a lancé une nouvelle allocation pour couvrir les prévisions de coûts annuels liés aux installations d'accueil temporaires; auparavant, l'allocation était liée à la Subvention pour les nouvelles places. Cette approche se poursuivra en 2018-2019 et offrira un financement maximum de 40 millions \$. Les attributions se feront en fonction du jumelage des coûts de location prévus par un conseil scolaire et un modèle encadrant les besoins des activités en classes mobiles. Ce financement peut être utilisé pour les déménagements de classes mobiles, leur location ou leur achat; il peut aussi être utilisé pour couvrir les frais de location de locaux d'enseignement permanents. Le financement sera versé à mesure que les dépenses seront déclarées dans le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE).

Le modèle de financement des classes mobiles se fonde sur l'historique d'utilisation de classes mobiles d'une école sur une période de trois ans, en fonction des données déclarées dans le Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS). Lorsque les conseils doivent utiliser des classes mobiles supplémentaires à l'échelle du conseil scolaire, le modèle établit le coût d'un nouvel achat de classe mobile à 120 000 \$. Lorsque les conseils possèdent des classes mobiles en surplus dans certaines écoles et des besoins de classes mobiles dans d'autres écoles, le modèle établit que la réinstallation d'une classe mobile d'une école à l'autre a une valeur de 30 000 \$. Par exemple, si un conseil affiche une moyenne huit ajouts de classes mobiles et de cinq retraits de classes mobiles au cours des trois années précédentes, l'allocation pour les installations temporaires est établie à 510 000 \$ (trois achats de 120 000 \$ les classes mobiles et cinq réinstallations à 30 000 \$ chacun). Afin d'assurer un financement équitable et précis des installations temporaires pour les années à venir, nous recommandons aux conseils de tenir compte de tout changement apporté à leur inventaire de classes mobiles dans le SIIS avant le 31 janvier de chaque année.

Depuis l'année 2016-2017, lorsque les conseils scolaires ne sont pas en mesure de dépenser les allocations d'installations temporaires pour l'année précédente, les sommes sont reportées et intégrées aux revenus reportés pour les dépenses liées aux



installations d'accueil temporaires.

Les prévisions des coûts de location sont calculées en additionnant les prévisions budgétaires révisées du conseil pour les coûts de location des classes mobiles et les coûts de location pour l'exploitation du local d'enseignement. Rappel : En vertu de l'article 171 de la *Loi sur l'éducation*, les conseils scolaires sont tenus de rechercher l'approbation ministérielle avant de louer une installation d'un collège ou d'une université — ou pour un collège ou université — afin de répondre aux besoins d'installations destinées aux élèves.

Veillez consulter l'Annexe F pour consulter les allocations de chaque conseil scolaire.

## **7. Études sur l'utilisation conjointe**

Comme initialement annoncé dans la Note de service 2016 : B04 « Capacité de planification des immobilisations 2015-2016 et 2016-2017 », le Ministère a retenu les services de conseillers externes pour mener une étude sur l'expérience d'utilisation commune des écoles et développer une trousse d'outils sur l'utilisation commune des écoles.

L'étude sur l'expérience d'utilisation commune et le développement de la trousse sont maintenant terminés et ces éléments seront offerts à tous les conseils à partir du lien suivant : [https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/CapitalPrograms\\_FR.htm](https://efis.fma.csc.gov.on.ca/faab/CapitalPrograms_FR.htm)

L'étude de l'expérience d'utilisation commune fournit des informations importantes pour mieux comprendre les avantages et les défis des personnes qui s'investissent dans une utilisation commune des écoles. Elle présente l'expérience de partage unique vécue par les élèves, les parents, les directions d'école et les directions adjointes, les administrations des conseils scolaires et les municipalités.

La trousse d'outils sur l'utilisation commune des écoles est un document de référence pour les conseillères et conseillers scolaires, les administrations des conseils scolaires et les personnes responsables du développement et de la mise en œuvre d'écoles à utilisation commune. La trousse fournit au personnel des conseils scolaires : 1) un guide pratique pour la création, la conception, le développement et l'exploitation d'une école à utilisation commune; 2) les conditions clés menant à la réussite et les principales ententes-cadres légales pour l'utilisation commune des écoles.

Nous incitons les conseils scolaires à utiliser ces ressources lorsqu'ils évaluent la possibilité d'une utilisation commune d'une école.

## **8. Guide du financement des immobilisations**

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, le Ministère a l'intention de publier un guide détaillé sur le financement des immobilisations. Ce guide comprendra les règles entourant l'obligation de rendre des comptes qui sont applicables afin de s'assurer que les membres du personnel scolaire puissent facilement accéder aux renseignements

dont ils ont besoin chaque jour sur les différents modes de financement qui sont offerts.

Si vous avez des questions portant sur l'une ou l'autre des informations incluses dans cette note de service, veuillez communiquer avec :

Hitesh Chopra, directeur intérimaire (416) 325-1887 / <a href="mailto:Hitesh.Chopra@ontario.ca">Hitesh.Chopra@ontario.ca</a>	Amélioration de l'état des écoles Fonds pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre Allocation pour la réfection des écoles Capacité de planification des immobilisations
Diamond Tsui, analyste principale des politiques (416) 325-2017 / <a href="mailto:Diamond.Tsui@ontario.ca">Diamond.Tsui@ontario.ca</a>	Installations d'accueil temporaires
Paul Bloye, directeur, Programmes d'immobilisations (416) 325-8589 <a href="mailto:Paul.Bloye@ontario.ca">Paul.Bloye@ontario.ca</a>	Mesures de soutien pour l'éducation en milieu urbain

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Joshua Paul  
Sous-ministre adjoint  
Capital and Business Support Division

c. c. Directrices et directeurs de l'éducation

**Annexe A : Amélioration de l'état des écoles pour 2018-2019  
(900 millions \$)**

<b>No du conseil</b>	<b>Nom du conseil</b>	<b>AEE</b>
1	DSB Ontario North East	7,865,680
2	Algoma DSB	10,289,590
3	Rainbow DSB	11,612,340
4	Near North DSB	4,349,550
5A	Keewatin-Patricia DSB	7,496,300
5B	Rainy River DSB	4,024,360
6A	Lakehead DSB	8,820,470
6B	Superior-Greenstone DSB	4,487,750
7	Bluewater DSB	8,821,280
8	Avon Maitland DSB	7,491,260
9	Greater Essex County DSB	22,703,400
10	Lambton Kent DSB	14,778,760
11	Thames Valley DSB	42,045,130
12	Toronto DSB	227,107,490
13	Durham DSB	20,843,880
14	Kawartha Pine Ridge DSB	9,218,450
15	Trillium Lakelands DSB	7,508,300
16	York Region DSB	19,522,250
17	Simcoe County DSB	10,550,150
18	Upper Grand DSB	7,100,050
19	Peel DSB	59,837,520
20	Halton DSB	17,674,030
21	Hamilton-Wentworth DSB	19,429,360
22	DSB of Niagara	12,332,730
23	Grand Erie DSB	11,152,120
24	Waterloo Region DSB	14,421,650
25	Ottawa-Carleton DSB	45,844,290
26	Upper Canada DSB	15,674,990
27	Limestone DSB	11,525,410
18	Renfrew County DSB	5,633,490
29	Hastings and Prince Edward DSB	10,855,450
30A	Northeastern Catholic DSB	2,199,460
30B	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	1,515,460
31	Huron-Superior Catholic DSB	2,214,590
32	Sudbury Catholic DSB	4,469,780
33A	Northwest Catholic DSB	1,091,190

<b>No du conseil</b>	<b>Nom du conseil</b>	<b>AEE</b>
33B	Kenora Catholic DSB	1,140,150
34A	Thunder Bay Catholic DSB	5,163,670
34B	Superior North Catholic DSB	1,962,730
35	Bruce-Grey Catholic DSB	551,070
36	Huron Perth Catholic DSB	483,580
37	Windsor-Essex Catholic DSB	7,552,780
38	London District Catholic School Board	4,754,270
39	St. Clair Catholic DSB	4,021,780
40	Toronto Catholic DSB	34,503,100
41	Peterborough V N C Catholic DSB	2,124,850
42	York Catholic DSB	9,830,850
43	Dufferin-Peel Catholic DSB	15,535,800
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	2,083,500
45	Durham Catholic DSB	4,205,450
46	Halton Catholic DSB	4,763,730
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	7,037,970
48	Wellington Catholic DSB	982,070
49	Waterloo Catholic DSB	7,042,310
50	Niagara Catholic DSB	10,826,630
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	2,247,130
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	3,458,330
53	Ottawa Catholic DSB	13,654,080
54	Renfrew County Catholic DSB	3,430,240
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	4,222,700
56	CSD du Nord-Est de l'Ontario	436,250
57	CSP du Grand Nord de l'Ontario	3,665,380
58	CS Viamonde	8,702,100
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	3,802,100
60A	CSD catholique des Grandes Rivières	8,402,880
60B	CSD catholique Franco-Nord	2,615,460
61	CSD catholique du Nouvel-Ontario	5,579,750
62	CSD catholique des Aurores boréales	252,630
63	CS catholique Providence	3,096,660
64	CS catholique MonAvenir	5,488,780
65	CSD catholique de l'Est ontarien	6,758,050
66	CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	7,113,230

**Annexe B : Fonds pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre 2018–2019 (100 millions \$)**

<b>No du conseil</b>	<b>Nom du conseil</b>	<b>FRGES</b>
1	DSB Ontario North East	873,960
2	Algoma DSB	1,143,280
3	Rainbow DSB	1,290,260
4	Near North DSB	483,280
5A	Keewatin-Patricia DSB	832,920
5B	Rainy River DSB	447,160
6A	Lakehead DSB	980,050
6B	Superior-Greenstone DSB	498,640
7	Bluewater DSB	980,140
8	CSD d'Avon-Maitland	832,360
9	Greater Essex County DSB	2,522,600
10	Lambton Kent DSB	1,642,090
11	CSD de Thames Valley	4,671,680
12	Toronto DSB	25,234,160
13	Durham DSB	2,315,980
14	Kawartha Pine Ridge DSB	1,024,280
15	Trillium Lakelands DSB	834,250
16	CSD de la région de York	2,169,140
17	Simcoe County DSB	1,172,240
18	CSD d'Upper Grand	788,900
19	CSD de Peel	6,648,610
20	Halton DSB	1,963,780
21	Hamilton-Wentworth DSB	2,158,810
22	DSB of Niagara	1,370,300
23	Grand Erie DSB	1,239,130
24	Waterloo Region DSB	1,602,400
25	Ottawa-Carleton DSB	5,093,810
26	Upper Canada DSB	1,741,670
27	Limestone DSB	1,280,600
18	Renfrew County DSB	625,950
29	CSD de Hastings and Prince Edward	1,206,160
30A	Northeastern Catholic DSB	244,390
30B	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	168,390
31	Huron-Superior Catholic DSB	246,070
32	Sudbury Catholic DSB	496,650
33A	Northwest Catholic DSB	121,240

<b>No du conseil</b>	<b>Nom du conseil</b>	<b>FRGES</b>
33B	Kenora Catholic DSB	126,690
34A	Thunder Bay Catholic DSB	573,740
34B	Superior North Catholic DSB	218,090
35	Bruce-Grey Catholic DSB	61,230
36	Huron Perth Catholic DSB	53,740
37	Windsor-Essex Catholic DSB	839,200
38	London District Catholic School Board	528,250
39	St. Clair Catholic DSB	446,860
40	Toronto Catholic DSB	3,833,680
41	Peterborough V N C Catholic DSB	236,090
42	York Catholic DSB	1,092,320
43	Dufferin-Peel Catholic DSB	1,726,200
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	231,500
45	Durham Catholic DSB	467,270
46	Halton Catholic DSB	529,300
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	782,000
48	Wellington Catholic DSB	109,120
49	Waterloo Catholic DSB	782,480
50	Niagara Catholic DSB	1,202,950
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	249,680
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	384,260
53	Ottawa Catholic DSB	1,517,120
54	Renfrew County Catholic DSB	381,130
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	469,190
56	CSD du Nord-Est de l'Ontario	48,470
57	CSP du Grand Nord de l'Ontario	407,270
58	CS Viamonde	966,900
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	422,450
60A	CSD catholique des Grandes Rivières	933,660
60B	CSD catholique Franco-Nord	290,600
61	CSD catholique du Nouvel-Ontario	619,970
62	CSD catholique des Aurores boréales	28,070
63	CS catholique Providence	344,070
64	CS catholique MonAvenir	609,870
65	CSD catholique de l'Est ontarien	750,890
66	CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	790,360

## Annexe C : Dépenses admissibles dans le cadre du FRGES

Catégories	Stratégies
Éclairage	Systèmes d'éclairage à haute efficacité (p. ex. à DEL)
	Contrôles et capteurs
CVCA et contrôles	Thermopompe à l'air
	Systèmes de contrôle automatique de bâtiments – nouveau ou mise à jour
	Contrôle du chauffage des entrées de bâtiments
	Ventilateurs de déstratification
	Ventilation sur demande
	Économiseurs
	Unités de ventilation écoénergétiques
	Thermopompe géothermique
	Récupération d'énergie / roue de ventilation thermique
	Chaudières et fournaies à haut rendement énergétique
	Brûleurs de chaudière à haut rendement énergétique
	Refroidisseurs à haut rendement
	Systèmes de CVCA à haut rendement
	Unité CVCA sur toiture et système de ventilation écoénergétiques
	Chauffe-eau à haut rendement
	Moteurs à haut rendement énergétique
	Données d'énergie en temps réel
Climatisation solaire et chauffage solaire de l'eau	
Variateurs de fréquence pour moteur	
Régulateur automatique de tension	
Enveloppe du bâtiment	Fenêtres/portes/puits de lumière écoénergétiques (p. ex. fenestration à haute résistance thermique).
	Amélioration de l'enveloppe de bâtiments (augmentation de l'imperméabilité à l'air pour toiture et murs). <b>Remarque</b> : À partir de 2018-2019, les dépenses de réparation et remplacement de toits ne sont plus admissibles dans le cadre de ce programme.
Divers	Système photovoltaïque
	Mise en service et optimisation des systèmes électromécaniques (dans le cadre d'un projet d'immobilisation)
	Bornes de recharge pour véhicules électriques
	Autres technologies (seulement si approuvées à l'avance par le ministère de l'Éducation)

**Annexe D : Allocation pour la réfection des écoles — Montants accordés pour l'entretien (16 millions \$)**

<b>No du conseil</b>	<b>Nom du conseil</b>	<b>ARE</b>
1	DSB Ontario North East	134,321
2	Algoma DSB	120,884
3	Rainbow DSB	136,403
4	Near North DSB	112,683
5A	Keewatin-Patricia DSB	89,297
5B	Rainy River DSB	46,393
6A	Lakehead DSB	92,704
6B	Superior-Greenstone DSB	51,205
7	Bluewater DSB	151,364
8	Avon Maitland DSB	151,619
9	Greater Essex County DSB	272,285
10	Lambton Kent DSB	193,076
11	Thames Valley DSB	618,419
12	Toronto DSB	2,211,584
13	Durham DSB	496,179
14	Kawartha Pine Ridge DSB	255,760
15	Trillium Lakelands DSB	149,880
16	York Region DSB	793,345
17	Simcoe County DSB	378,822
18	Upper Grand DSB	250,159
19	Peel DSB	1,002,362
20	Halton DSB	457,058
21	Hamilton-Wentworth DSB	355,810
22	DSB of Niagara	295,975
23	Grand Erie DSB	217,110
24	Waterloo Region DSB	448,147
25	Ottawa-Carleton DSB	606,443
26	Upper Canada DSB	258,513
27	Limestone DSB	177,910
18	Renfrew County DSB	107,282
29	Hastings and Prince Edward DSB	144,468
30A	Northeastern Catholic DSB	37,695
30B	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	31,899
31	Huron-Superior Catholic DSB	53,306
32	Sudbury Catholic DSB	57,341
33A	Northwest Catholic DSB	19,075



<b>No du conseil</b>	<b>Nom du conseil</b>	<b>ARE</b>
33B	Kenora Catholic DSB	12,696
34A	Thunder Bay Catholic DSB	73,223
34B	Superior North Catholic DSB	23,825
35	Bruce-Grey Catholic DSB	39,923
36	Huron Perth Catholic DSB	33,682
37	Windsor-Essex Catholic DSB	151,547
38	London District Catholic School Board	146,329
39	St. Clair Catholic DSB	68,855
40	Toronto Catholic DSB	704,708
41	Peterborough V N C Catholic DSB	105,221
42	York Catholic DSB	340,478
43	Dufferin-Peel Catholic DSB	516,050
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	143,668
45	Durham Catholic DSB	141,920
46	Halton Catholic DSB	227,409
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	208,114
48	Wellington Catholic DSB	50,577
49	Waterloo Catholic DSB	160,542
50	Niagara Catholic DSB	159,197
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	73,020
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	92,559
53	Ottawa Catholic DSB	323,161
54	Renfrew County Catholic DSB	46,037
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	97,512
56	CSD du Nord-Est de l'Ontario	34,059
57	CSD du Grand Nord de l'Ontario	49,814
58	CS Viamonde	122,942
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	129,903
60A	CSD catholique des Grandes Rivières	102,021
60B	CSD catholique Franco-Nord	36,744
61	CSD catholique du Nouvel-Ontario	87,300
62	CSD catholique des Aurores boréales	17,537
63	CS catholique Providence	85,996
64	CS catholique Mon Avenir	135,357
65	CSD catholique de l'Est ontarien	108,150
66	CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	173,148

**Annexe E : programme Capacité de planification des immobilisations  
(8,1 millions \$)**

<b>No du conseil</b>	<b>Nom du conseil</b>	<b>CPI</b>
1	DSB Ontario North East	150,111
2	Algoma DSB	150,111
3	Rainbow DSB	150,111
4	Near North DSB	150,111
5A	Keewatin-Patricia DSB	111,123
5B	Rainy River DSB	83,185
6A	Lakehead DSB	150,111
6B	Superior-Greenstone DSB	111,123
7	Bluewater DSB	163,370
8	Avon Maitland DSB	122,173
9	Greater Essex County DSB	163,370
10	Lambton Kent DSB	163,370
11	Thames Valley DSB	198,728
12	Toronto DSB	361,309
13	Durham DSB	55,525
14	Kawartha Pine Ridge DSB	163,370
15	Trillium Lakelands DSB	163,370
16	York Region DSB	66,758
17	Simcoe County DSB	55,525
18	Upper Grand DSB	46,217
19	Peel DSB	80,238
20	Halton DSB	55,525
21	Hamilton-Wentworth DSB	179,392
22	DSB of Niagara	207,330
23	Grand Erie DSB	163,370
24	Waterloo Region DSB	55,525
25	Ottawa-Carleton DSB	235,269
26	Upper Canada DSB	235,269
27	Limestone DSB	135,432
18	Renfrew County DSB	122,173
29	Hastings and Prince Edward DSB	150,111
30A	Northeastern Catholic DSB	111,123
30B	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	83,185
31	Huron-Superior Catholic DSB	111,123
32	Sudbury Catholic DSB	32,095
33A	Northwest Catholic DSB	32,095

<b>No du conseil</b>	<b>Nom du conseil</b>	<b>CPI</b>
33B	Kenora Catholic DSB	83,185
34A	Thunder Bay Catholic DSB	83,185
34B	Superior North Catholic DSB	32,095
35	Bruce-Grey Catholic DSB	32,095
36	Huron Perth Catholic DSB	32,095
37	Windsor-Essex Catholic DSB	122,173
38	London District Catholic School Board	135,432
39	St. Clair Catholic DSB	38,514
40	Toronto Catholic DSB	310,483
41	Peterborough V N C Catholic DSB	38,514
42	York Catholic DSB	207,330
43	Dufferin-Peel Catholic DSB	207,330
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	46,217
45	Durham Catholic DSB	38,514
46	Halton Catholic DSB	46,217
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	46,217
48	Wellington Catholic DSB	32,095
49	Waterloo Catholic DSB	38,514
50	Niagara Catholic DSB	46,217
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	122,173
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	122,173
53	Ottawa Catholic DSB	163,370
54	Renfrew County Catholic DSB	111,123
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	38,514
56	CSD du Nord-Est de l'Ontario	32,095
57	CSD du Grand Nord de l'Ontario	111,123
58	CS Viamonde	46,217
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	122,173
60A	CSD catholique des Grandes Rivières	178,050
60B	CSD catholique Franco-Nord	32,095
61	CSD catholique du Nouvel-Ontario	150,111
62	CSD catholique des Aurores boréales	32,095
63	CS catholique Providence	94,234
64	CS catholique Mon Avenir	46,217
65	CSD catholique de l'Est ontarien	178,050
66	CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	135,432

## Annexe F : Allocation pour les installations temporaires 2018-2019

No du conseil	Nom du conseil	Installations temporaires
1	DSB Ontario North East	0
2	Algoma DSB	0
3	Rainbow DSB	0
4	Near North DSB	60,000
5,1	Keewatin-Patricia DSB	120,000
5,2	Rainy River DSB	0
6,1	Lakehead DSB	0
6,2	Superior-Greenstone DSB	0
7	Bluewater DSB	60,000
8	Avon Maitland DSB	0
9	Greater Essex County DSB	510,000
10	Lambton Kent DSB	204,139
11	Thames Valley DSB	990,000
12	Toronto DSB	870,000
13	Durham DSB	1,260,000
14	Kawartha Pine Ridge DSB	360,000
15	Trillium Lakelands DSB	60,000
16	York Region DSB	1,200,000
17	Simcoe County DSB	2,736,800
18	Upper Grand DSB	330,000
19	Peel DSB	2,271,630
20	Halton DSB	2,106,957
21	Hamilton-Wentworth DSB	692,100
22	DSB of Niagara	510,000
23	Grand Erie DSB	330,000
24	Waterloo Region DSB	1,930,500
25	Ottawa-Carleton DSB	840,000
26	Upper Canada DSB	359,976
27	Limestone DSB	30,000
18	Renfrew County DSB	120,000
29	Hastings and Prince Edward DSB	0
30,1	Northeastern Catholic DSB	0
30,2	Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	30,000
31	Huron-Superior Catholic DSB	0
32	Sudbury Catholic DSB	0
33,1	Northwest Catholic DSB	0
33,2	Kenora Catholic DSB	0
34,1	Thunder Bay Catholic DSB	50,000
34,2	Superior North Catholic DSB	0
35	Bruce-Grey Catholic DSB	240,000
36	Huron Perth Catholic DSB	30,000

<b>No du conseil</b>	<b>Nom du conseil</b>	<b>Installations temporaires</b>
37	Windsor-Essex Catholic DSB	716,896
38	London District Catholic School Board	240,000
39	St. Clair Catholic DSB	212,522
40	Toronto Catholic DSB	4,055,968
41	Peterborough V N C Catholic DSB	150,000
42	York Catholic DSB	780,000
43	Dufferin-Peel Catholic DSB	1,117,534
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	90,000
45	Durham Catholic DSB	833,271
46	Halton Catholic DSB	3,358,000
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	240,000
48	Wellington Catholic DSB	30,000
49	Waterloo Catholic DSB	1,583,575
50	Niagara Catholic DSB	750,000
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	90,000
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	90,000
53	Ottawa Catholic DSB	1,290,000
54	Renfrew County Catholic DSB	189,800
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	417,188
56	CSD du Nord-Est de l'Ontario	240,000
57	CSD du Grand Nord de l'Ontario	98,000
58	CS Viamonde	887,800
59	CÉP de l'Est de l'Ontario	480,000
60.1	CSD catholique des Grandes Rivières	0
60.2	CSD catholique Franco-Nord	0
61	CSD catholique du Nouvel-Ontario	0
62	CSD catholique des Aurores boréales	0
63	CS catholique Providence	1,647,863
64	CS catholique MonAvenir	900,000
65	CSD catholique de l'Est ontarien	0
66	CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	1,050,000